

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MESSINA (Université de Messine)

L'Université de Messine a créé le CEntre pour la MIgration, l'intégration sociale et la communication interculturelle (CEMI) afin de faciliter l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'enseignement supérieur.

Pour toute information utile, cemi@unime.it

<https://cemi.unime.it/it>

Sur le site institutionnel de la Préfecture, au lien :

www.prefettura.it/messina/contenuti/fami-servizi-18709046.htm

Il est possible de :

- Consulter cette brochure en plusieurs langues ;
- Consulter des directives spécifiques formulées par les agences et les administrations responsables des services à la population immigrée ;
- Vérifier, grâce à des liens spécifiques, les informations sur les bureaux et les guichets compétents, ainsi que les contacts, les lieux et les horaires d'ouverture.



Projet cofinancé par l'Union Européenne



MINISTERO
DELL'INTERNO

FONDS ASILE, MIGRATION ET INTÉGRATION (FAMI)2014-2020

Objectif Spécifique 2. Intégration/Migration légale
Objectif National 3 – Renforcement des capacités

**Projet SPID – « SOUTIEN POUR LA PROMOTION DE
L'INCLUSION ET DES DROITS »**

GUIDE DES SERVICES DU TERRITOIRE

Pour les citoyens immigrés qui se trouvent sur le territoire

AVEZ-VOUS BESOIN DE PROTECTION OU D'INFORMATIONS
UTILES ?

*Vous trouverez dans ce guide des indications concernant l'utilisation des
services du territoire.*



Prefettura di Messina



UniMe
1548

QUESTURA – Bureau Immigration de la Police

Au bureau de la Questura, il est possible de présenter la demande de protection internationale, en remplissant et en souscrivant un formulaire, appelé C3.

Ensuite, un permis de séjour est délivré pour la demande d'asile politique, valable six mois, renouvelable tous les six mois, jusqu'à la décision de la Commission Territoriale, et permettant d'exercer une activité professionnelle après 60 jours.

Un code fiscal vous est attribué et vous avez droit aux soins de santé, aux études et au travail.

Si vous obtenez l'une des protections : statut de réfugié, protection subsidiaire ou protection spéciale, vous recevez un permis de séjour d'une durée variable (5 ou 2 ans) selon le type de protection.

Lorsque votre permis expire, vous pouvez demander son renouvellement.

Les citoyens ukrainiens peuvent demander un permis de Protection Temporaire, dont la date d'expiration est automatiquement prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour les mineurs non accompagnés (MNA), le permis de séjour délivré peut être de deux types :

- Pour mineur, quand il n'y a pas de conditions pour obtenir un autre type de permis ;
- Pour des raisons de garde (affidamento), par suite d'une ordonnance spécifique du Tribunal des mineurs compétent qui confie le mineur à un centre d'accueil.
- La procédure de « suite administrative » (prosieguo amministrativo) prévoit la poursuite de la prise en charge du MNA jusqu'à son vingt-et-unième anniversaire.

À l'âge de la majorité, conversion du permis de séjour en : permis de séjour pour études, pour travail subordonné ou indépendant, pour soins médicaux.

COMMUNE DE DOMICILE

À la Commune de résidence, vous pouvez demander l'inscription au bureau d'état civil et la délivrance d'une carte d'identité.

Pour vous inscrire à l'état civil, vous devez présenter votre titre de séjour ou le document prouvant que vous avez demandé l'asile, ainsi qu'une photo.

Dans le cas où vous résidez dans une structure d'accueil, le principe de cohabitation (*principio della convivenza*) s'applique, c'est-à-dire que le citoyen étranger est considéré comme résidant habituellement dans le centre.

Pour cette raison, il est nécessaire que le responsable du centre d'accueil présente au bureau d'état civil de la Commune territorialement compétente une déclaration de la résidence habituelle du migrant. Une fois l'inscription à l'état civil obtenue et la résidence habituelle établie, il est possible de demander une carte d'identité. Dans ce cas, vous devez vous présenter en personne au bureau lors de la demande.

La carte d'identité est un document d'identification qui n'est valable que sur le territoire italien et qui permet d'identifier la personne.

Vous pouvez consulter les horaires d'ouverture des bureaux et des guichets dédiés sur les sites internet des Communes.

ASP (AGENCE PROVINCIALE DE SANTÉ)

L'ASP délivre le code STP (étranger temporairement présent). Ce code est un instrument nécessaire à l'application du droit aux soins de santé aux ressortissants de pays tiers en situation irrégulière sur le territoire, en vertu duquel les soins hospitaliers urgents ou autrement essentiels sont garantis. Pour la délivrance du code STP, vous devez vous rendre au bureau d'enregistrement de l'ASP localement compétent ou contacter les bureaux d'enregistrement de district par courrier électronique.

Pour les mineurs jusqu'à l'âge de 14 ans, vous pouvez demander aux bureaux d'enregistrement de district de délivrer le STP avec l'indication du pédiatre de libre choix. La demande peut également être présentée par courrier électronique. Les mineurs âgés de 14 à 18 ans reçoivent un code STP avec le choix d'un médecin généraliste. L'ASP permet de recevoir des soins de santé et d'accéder à tous les services territoriaux qui fournissent des prestations et des services essentiels.

Les femmes immigrées enceintes ayant un code STP peuvent recevoir de l'aide dans les centres de consultation familiale de l'ASP. Dans chaque district, il existe une clinique ambulatoire dédiée aux étrangers ayant un code STP, où sont effectués des examens médicaux généraux et des activités de préventions primaire.

AGENZIA DELLE ENTRATE

Les citoyens étrangers qui demandent une protection internationale, y compris les citoyens ukrainiens, se voient attribuer leur code fiscal par le Sportello Unico per l'Immigrazione (guichet unique pour l'immigration) ou par la Questura au moment de leur demande.

Si deux personnes ou plus ont le même code fiscal, le Sportello Unico per l'Immigrazione ou la Questura invitent le citoyen étranger à se rendre dans un bureau de l'Agenzia delle entrate qui délivre le code fiscal définitif.

Avec le code fiscal, le citoyen peut s'inscrire à l'ASL (agence sanitaire locale) et choisir un médecin.

Mineurs non accompagnés (MNA)

Pour le MNA, le code fiscal est attribué par l'Agenzia delle entrate à la demande de l'ASL et est communiqué par l'ASL au responsable de la structure d'accueil du mineur.

CPIA (CENTRE PROVINCIAL D'EDUCATION DES ADULTES)

Il offre un service de formation pour les adultes, y compris les étrangers, dans le but de compléter l'enseignement obligatoire, en obtenant la qualification finale du premier cycle d'enseignement.

CENTRO PER L'IMPIEGO (AGENCE POUR L'EMPLOI)

Les agences pour l'emploi aident les citoyens non européens résidant légalement dans l'UE dans leur recherche d'emploi.